

Procès-verbal du Conseil Municipal Séance du lundi 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 18 novembre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le conseil municipal, dans la salle du conseil, sous la présidence de Annie LEMOINE, Maire, en suite de convocation en date du 12 novembre 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Présents : LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien

Absents représentés : 0

Absents excusés : 0

Absent : MALBRANQUE Gaëtan

Nombre de conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Absent : 1
- Votants : 14

Vérification du quorum : atteint

Désignation du secrétaire de séance : CARESMEL Isabelle

Etude de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal du conseil municipal du samedi 7 septembre 2024 arrêté à la présente séance

Le procès-verbal a été distribué avec la convocation pour lecture et sera affiché et consultable dans les huit jours suivant la présente réunion. Aucune remarque des conseillers présents, il est donc signé par le maire et la secrétaire de séance précédente.

2. SIDEN SIAN (Noréade)

2.1 Délibération pour de nouvelles adhésions au SIDEN SIAN

Il s'agit des communes de :

- Busigny, Estrée-Blanche, Noyelles-sur-Escout, Sains-du-Nord, Rumilly-en-Cambrésis, et Crespin pour la compétence DECI.
- Trescault, Paissy, Havrincourt et Urvillers pour la compétence eau.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant ces nouvelles adhésions au SIDEN SIAN et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

2.2 Rapport 2023 sur le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services)

Madame le Maire rappelle que ce rapport a été diffusé à chaque conseiller municipal le 12 novembre 2024, en même temps que la convocation.

Madame le Maire expose les grands points du RPQS du SIDEN SIAN Noréade pour l'année 2023 concernant la commune de Fresnes-lès-Montauban (rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement).

Après en avoir débattu, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant le rapport PRQS du SIDEN SIAN Noréade et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs nécessaires.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

3. Instauration d'une taxe communale sur les chemins ruraux

Madame le Maire rappelle que l'AFR Izel-lès-Equerchin, Fresnes-lès-Montauban, Quiéry-la-Motte, Hénin-Beaumont, Brebières a été dissoute sur arrêté de la préfecture, ce qui implique la récupération des chemins AFR dans le domaine privé communal et donc de leur entretien.

Madame le Maire présente les plans reprenant les chemins ruraux sur le territoire de la commune.

Les propriétaires de parcelles agricoles payaient une taxe AFR qui n'existe plus.

Madame le Maire propose de remplacer la taxe AFR par une taxe communale, payable par les propriétaires inclus dans le périmètre ou d'instaurer cette taxe communale à l'ensemble des chemins ruraux situés sur le territoire communal.

Madame le maire propose, après en avoir débattu en réunion d'exécutif, un montant de 10 € par hectare et par an. Pour information, le taux est de 11/12 € à Vitry-en-Artois, 17 € à Biache et Plouvain.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce sur une taxe sur l'ensemble des chemins ruraux communaux.

Madame le Maire explique que, pour veiller au suivi et à la mise en œuvre des actions liées aux infrastructures et aux services ruraux, il est nécessaire de créer une commission des Affaires Rurales. Madame le Maire propose que cette commission soit composée de deux élus n'étant pas concernés par une exploitation agricole, de deux représentants du monde agricole, sous la présidence du maire de la commune.

Madame le Maire s'est rapprochée de deux exploitants propriétaires sur la commune qui ont donné leur accord : Mme Coillot-Delaby Christie et M. Vivier Grégoire.

Madame le Maire propose deux des élus faisant partie de la commission agriculture n'ayant pas de corrélation avec les deux agriculteurs exploitants retenus : M. Pierre Camus et Mme Nicole Boulogne.

Après en avoir débattu, Madame le maire demande au Conseil Municipal d'approuver l'établissement d'une taxe communale sur l'ensemble des chemins ruraux communaux au taux de 10 € par hectare, de la création d'une commission des affaires rurales composée de cinq membres (Annie Lemoine en tant que maire, Pierre Camus et Nicole Boulogne en tant que conseillers municipaux ainsi que Christie Delaby-Coillot et Grégoire Vivier en tant que représentants agricoles et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs s'y rapportant.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

4. Finances : contrat de prêt bancaire

Madame le Maire rappelle que l'aménagement du parc intergénérationnel nécessite un emprunt de 150 000 €. Une consultation a été effectuée auprès de 4 organismes bancaires avec les conditions d'un taux fixe sur 15 ans.

- La Banque des Territoires qui ne finance pas ce genre de projet
- Le Crédit Mutuel qui ne prête pas aux collectivités.

- La Caisse d'Épargne
- Le Crédit Agricole

Les intérêts d'emprunt évoluent chaque mois, le capital d'amortissement est constant.

Le taux le plus intéressant est celui du Crédit Agricole : 3,46 % (contre 3,62% à 3,67 % pour la Caisse d'Épargne sur 16 ans)

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le choix du Crédit Agricole comme banque finançant le prêt pour un montant de 150 000 € et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents afférant à cette affaire.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5. Personnel communal

5.1 Participation au financement des garanties des protections sociales complémentaires des agents

Madame le Maire explique qu'il y a de nouvelles obligations (loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et par l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021) qui redéfinissent la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

Dans ce cadre, la participation de l'employeur devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les garanties prévoyances pour un montant par agent compris entre 7 et 35 €.

Après consultation du bureau exécutif, il est proposé la somme de 7 € par agent et par an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce sur la somme de 8 € par mois et par agent.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur la participation communale à ce dispositif pour un montant mensuel de huit euros par agent et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférant à cette affaire.

VOTE : 13 POUR - 1 CONTRE - ABSTENTION

5.2 Convention au dispositif AVDHAS (Actes de violence discrimination harcèlement et agissements sexistes)

Madame le Maire rappelle que la commune adhère à la plateforme de signalement AVDHAS du centre de gestion du Pas-de-Calais.

A compter du 1^{er} janvier 2025, le prestataire change (Qualisocial) qui propose une nouvelle offre pour répondre aux obligations de mise à disposition de dispositif permettant le recueil des signalements.

Ce service est désormais payant, avec un tarif unique de deux euros par agent et par an.

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer au sujet de l'adhésion au dispositif AVDHAS pour un montant annuel de deux euros par agent et par an et d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférant à cette affaire.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

5.3 Modification du tableau des effectifs

Madame le Maire explique que la fonction de secrétaire de mairie est en pleine mutation de revalorisation. Madame Virginie Jankowski a le grade de rédactrice territoriale avec la fonction de secrétaire de mairie. Il nous faut changer l'appellation du poste pour l'appellation « secrétaire générale de mairie ».

Madame le Maire demande au conseil municipal de délibérer à ce sujet et d'autoriser Madame

le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

6. Décisions prises par le Maire

- Signature de devis :
 - Renouvellement pour 3 ans de l'abonnement à PanneauPocket pour un montant total de 390 € (avec un semestre supplémentaire offert)
 - Devis pour de l'élagage rue du Marais pour un montant de 1 740 €
 - Travaux de réparation de fuite sur le toit de la mairie pour un montant de 2 940 € TTC
- Signature de deux avenants concernant le parc intergénérationnel, ne modifiant pas le montant de la MAPA :
 - Changement d'essences pour avoir des essences locales qui peuvent de ce fait être pris dans la demande de subventions auprès de Biodiversité (1 111,91 €)
 - Enlèvement de borduration inutile le long du chemin (9 606,80 €) remplacé par un agrès fitness supplémentaire, un apport supplémentaire de terres végétales.
- Désignation par Madame le Maire des deux agents recenseurs pour lesquelles un arrêté de nomination sera établi : Madame Aurore Okrzesik et Madame Agnès Everaere. Toutes les deux ont déjà effectué un recensement, elles connaissent notre territoire. Elles sont toutes les deux agents titulaires de la fonction publique (l'une à la mairie de Fresnes-lès-Montauban, l'autre à la mairie de Biache-Saint-Vaast mais originaire de notre commune). Le conseil municipal aura à se prononcer ultérieurement sur leur rémunération une fois que la dotation de l'Etat sera connue.
- Madame le Maire explique qu'un recours en contentieux a été déposé contre le maire de la commune par des habitants du chemin des Coulons Beaux concernant deux déclarations préalables à la future construction de deux habitations. Ces recours contentieux feront l'objet d'un jugement auprès du tribunal administratif, du recours à un avocat et d'un coût pour la commune dont le montant sera imputé au budget de fonctionnement. La protection juridique prendra en charge une partie des honoraires, mais pas la totalité.

7. Informations diverses

7.1 Avancée des travaux du parc intergénérationnel

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre Camus, 1^{er} adjoint qui relate l'avancée des travaux du parc intergénérationnel, photos et vidéo à l'appui.

L'avancement des travaux est projeté par vidéoprojecteur.

Discussion a été menée concernant l'accès des chiens au parc intergénérationnel : après en avoir débattu, le conseil municipal se prononce pour une interdiction totale d'accès des chiens au parc, pour des mesures d'hygiène et de salubrité.

7.2 Compte-rendu des activités « fêtes et cérémonies »

Madame le Maire donne la parole à Madame Marie-Jeanette Cavalier, 2^{ème} adjoint qui relate les dernières animations dans la commune (goûter Halloween) et présente les prochaines (spectacle de Noël pour les enfants, vœux de la municipalité).

7.3 Compte-rendu du dernier CCAS

Madame le Maire donne la parole à Madame Isabelle Caresmel, 3^{ème} adjoint qui relate les animations en décembre au profit des aînés de la commune : repas des aînés le 8 décembre, distribution du colis des aînés.

Madame Caresmel présente le projet de créer un club du temps libre où la commune prêterait la salle des fêtes pour des rencontres entre habitants un après-midi par semaine à la salle des fêtes communale.

8. Questions diverses posées par les conseillers municipaux

Aucune question n'est posée par les conseillers

Fin de séance : 21 heures 15

Madame le Maire
Annie LEMOINE

Madame la secrétaire de séance
Isabelle CARESMEL

VOTE DES DÉLIBÉRATIONS :

N° ordre du jour	Délibération	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2.1	Adhésions SIDEN SIAN Noréade	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		
2.2	RPQS 2023 SIDEN SIAN Noréade	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		
3	Taxe communale sur les chemins ruraux	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		
4	Contrat de prêt bancaire	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien	RUELLE Pascal	
5.1	Participation au financement des garanties des protections sociales complémentaire des agents	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		
5.2	Convention au dispositif AVDHAS	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		
5.3	Modification du tableau d'effectifs	LEMOINE Annie, CAMUS Pierre, CAVALIER Marie Jeannette, CARESMEL Isabelle, PIETON Freddy, BEEUWSAERT Julie, COILLOT Laurent, TARDIVEL Mathieu, LAFFARGUE Marie-Claude, GRAVE Brigitte, RUELLE Pascal, BOULOGNE Nicole, BOGALA Jennifer, LANGREZ Lucien		